

Le service de descente à la demande étendu à 50 nouvelles lignes de bus du réseau d'Île-de-France Mobilités à partir du 1^{er} juillet.

A la suite des résultats positifs des tests du service de descente à la demande dans les bus qui étaient expérimentés ces derniers mois sur 11 lignes de bus de Seine-Saint-Denis et de Seine-et-Marne, Île-de-France Mobilités décide d'étendre cette solution nouvelle et concrète qui permet d'améliorer le sentiment de sécurité des voyageurs, et notamment des femmes, qui utilisent les bus et qui rentrent tard le soir.

« La lutte contre le harcèlement est une priorité constante pour moi : les femmes doivent pouvoir se sentir en sécurité lorsqu'elles marchent dans la rue le soir ou utilisent les transports en commun pour rentrer chez elles. J'ai décidé d'étendre ce dispositif car les tests de ces derniers mois montrent que cette mesure est appréciée des voyageurs et efficace. La LOM s'en est d'ailleurs inspirée pour faciliter sa généralisation à la France entière. » **Valérie Pécresse**, Présidente d'Île-de-France Mobilités, Présidente de la Région Île-de-France.

La descente à la demande consiste à offrir la possibilité à toute personne qui le demande de descendre entre deux arrêts de bus, afin de la rapprocher de sa destination. Ce service qui se montre particulièrement pertinent lorsque les arrêts sont éloignés, comme dans les zones pavillonnaires et les zones les moins denses d'Île de France, est mis en place en soirée ou la nuit, à partir de 22h. Il contribue ainsi à rassurer le voyageur en lui évitant des trajets à pied trop longs.

Avant de déployer cette mesure Île-de-France Mobilités et les opérateurs de transport ont testé ce service afin de vérifier si les demandes n'engendraient pas de retard pour l'ensemble des autres voyageurs du bus et s'il y avait un risque d'abus ou de conflits. 11 lignes étaient concernées par ces tests : les réseaux Mélibus localisé en Seine-et-Marne et TRA situé en Seine-Saint-Denis, du groupe Transdev.

Les résultats ont été positifs. Sur 6 mois, 250 personnes ont utilisé ce service soit une à deux personnes par soir en moyenne, et l'ensemble des points de vigilances ont pu être levés. Fort des garanties apportées par cette première expérience, ce service sera donc pérennisé sur les 11 lignes où il est déjà déployé et va s'étendre progressivement sur le réseau de bus. Dans un premier temps 50 nouvelles lignes vont être concernées dès le 1^{er} juillet (soit une soixantaine au total).

La lutte contre le harcèlement est une priorité constante d'Île-de-France Mobilités et des opérateurs de transport, parmi les mesures concrètes mises en œuvre :

- Un numéro de téléphone d'urgence unique sur l'ensemble du réseau RATP et SNCF, le **31.17** qui permet entre autres de signaler les comportements de harcèlement (*31.177 par SMS*),
- Un bouton spécial « harcèlement » sur l'application 31.17 et sur Vianavigo permettant de signaler par SMS un harcèlement sexuel dans les transports.
- Des campagnes de communication pour faire prendre conscience aux femmes et à l'ensemble des voyageurs que des solutions pour réagir existent (*campagnes faites en 2017 et janvier 2019*)
- Le déploiement de 700 personnes supplémentaires dans les transports pour renforcer la présence humaine, dont 200 agents de sûreté dans les bus de grande couronne.

Contact presse - Île-de-France Mobilités

Sébastien Mabilille - sebastien.mabilille@iledefrance-mobilites.fr , 01 47 53 28 42 – 06 15 39 21 58